

REGLEMENT PARTICULIER



Championnat Régional de La Réunion de Cyclisme sur Route GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE Dimanche 08 juillet 2018



Lieu : ZAE de la Mare – Les Hauts de - SAINTE-MARIE

Itinéraire 1 : Circuit 1 (2.300 km) dans la ZAE de la Mare pour les catégories : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes garçons, Féminines Min-cad, Féminines Jun-Sen, Pass'cyclisme Vét (40ans et +) / Cadets, Pass'cyclisme 17-39.

Itinéraire 2 : Circuit 2 Championnat (11.000 km) pour la CAT REG. (C1-2-3), JUNIOR, ESPOIR.

Départ : ZAE de la Mare. ⇒ Direction Rue Mahé – rue Maurice Mangloou – rue du Double 10 – chemin Tabur – route Emile de La Giroday – Rue Louis Lagourde – Déviation collège Duparc – Rond-Point Duparc – Rue de la Pépinière – Rond-Point La Mare.

Arrivée : ZAE de la Mare.

CIRCUIT 1 : boucle ZAE de la Mare = 2.300 km – **CIRCUIT 2** = 11.000 km

Voir plan ci-joint

Catégories et Horaires :

CIRCUIT 1 :			
-	Pré-licenciés	09h00 ☛	soit 0.400 km
-	Poussins	09h00 ☛ 1 tour circuit 1	soit 2.300 km
-	Pupilles	09h15 ☛ 3 tours circuit 1	soit 6.900 km
-	Benjamins	09h45 ☛ 5 tours circuit 1	soit 11.500 km
-	PCY D3 + VET3 :	10h15 ☛ 17 tours circuit 1	soit 39.100 km
-	Fém. Jun-Sen, Fém. Min-cad :	10h15 ☛ 17 tours circuit 1	soit 39.100 km
-	Minimes Garçons :	10h16 ☛ 9 tours circuit 1	soit 20.700 km
-	PCY D1 + D2 :	11h15 ☛ 22 tours circuit 1	soit 50.600 km
CIRCUIT 2 :			
-	CAT REG. (C1-2-3), JUNIOR, ESPOIR, Championnat :	13h00 ☛ 10 tours circuit 2	soit 110.000 km
-	Cadets Garçons, Championnat :	13h05 ☛ 6 tours circuit 2	soit 66.000 km

Arrêt de l'émargement 20 minutes avant chaque départ. Dossard à Gauche

LEGENDE : D1=Pass'Cyclisme Open, D2= Pass'Cyclisme Plus d'1 année de licence, D3= Pass'Cyclisme 1^{ère} année de licence + VET3 (+60)

La catégorie Vétérans : VET1 (+40), VET2 (+50), VET3 (+60)

NB : La catégorie Pass'Cyclisme Open ne sera pas acceptée dans la course Régionale 1-2-3, Junior.

Règlement :

Ravitaillement : Uniquement à pied, à droite de la chaussée dans les paries montantes du circuit :

- PCY D3 + VET3 : Non Autorisé.
- Fém. Jun-Sen, Fém. Min-cad : Non Autorisé.
- Minimes Garçons : Non Autorisé.
- PCY D1 + D2 : Autorisé du 10^{ème} au 20^{ème} tour inclus.
- Cadets Garçons, CHAMPIONNAT : Autorisé du 3^{ème} au 5^{ème} tour inclus.
- CAT REG (C1-2-3), JUNIOR, ESPOIR, CHAMPIONNAT : Autorisé du 4^{ème} au 9^{ème} tour inclus.

Dépannage : A pied, à droite de la chaussée sur les 2 circuits pour toutes les catégories.

Pour le circuit 2 : 3 voitures neutres pour les dépannages

Course en circuit : tout coureur doublé peut être arrêté et classé par les arbitres de course

Prix aux coureurs : Epreuve du Challenge Régional.

Récompenses : Les 3 premiers de chaque catégorie (3 D1, 3 D2, le 1^{er} VET1 scratch, le 1^{er} VET2 scratch, 3 D3, le 1^{er} VET3), 3 Espoirs.

Podium + Différents lots

- Le matin : 1 coupe pour les 3 premiers de chaque catégorie
1 bouquet pour les 1^{ers} de chaque catégorie
- L'après-midi : 1 bouquet + 1 coupe pour les 1^{ers} de chaque catégorie + 1 maillot de Champion de La Réunion 2018.
1 coupe pour les 3 premiers de chaque catégorie
1 bouquet pour le 1^{er} au scratch
- Tous les engagés dans la course :
Tirage au sort : Différents lots à gagner

Titres Décernés : Cadet, Junior, Espoir, Sénior.

Le titre de champion dans chaque catégorie sera décerné s'il y a au moins 3 participants par Catégorie.

Engagements : 8€ par coureur, (+4€/ dossard si oublié).

Gratuit pour les catégories : PL, PO, PU, BE : 0€ (Promotionnelle)

Lors de l'émargement, présentation de la licence.

Inscriptions par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant le **vendredi 06/07/2018-12h00** :

Par Mail : ffcrun@orange.fr ou par Fax : 0262 45 22 55

Arbitres : DE COTTE Philippe, AUTALE Angélique, GOULJAR Eddy, FERRERE Jean-Simon.

Arbitre Moto : FERRERE Jean Simon, ALPHONSE Thierry.

Délégué Fédéral : BARET François.

Arbitre Adjoint : ESPARON Gianni, ALPHONSE Klara

Sécurité : Le code de la Route doit être respecté ainsi que toutes les autres consignes données avant le départ. Les coureurs et les officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés.

Environnement : Il est demandé aux coureurs de ne jeter aucuns déchets sur la voie publique (respectons notre environnement) sous peine de sanctions.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point de règlement, se référer à la réglementation de la Fédération Française de cyclisme. www.ffc.fr

